



A.S.B.L

Maison de la *Laïcité*
Morlanwelz



Le Courrier Laïque
N°185 novembre 2020

18^{ÈME} SOIRÉE JAZZ

AVEC LE

SUPER SAX BATTLE

VENDREDI 13 NOVEMBRE 2020 À 20H00

Au Centre Culturel « Le Sablon »

4 NOVEMBRE À 19H30

« Les villages verts »
documentaire de Colomba Cali

12 NOVEMBRE À 19H30

« Foxtrot »
film de Samuel Maoz

Place Albert 1er, 16a - 7140 Morlanwelz - 064/44.23.26



Dans ce numéro

Nos activités ont repris vigueur dès septembre... Mais dans la rigueur !	P. 3
Quelques photos des activités de septembre – octobre	P. 4
Mercredi 4 novembre : Documentaire : «Les villages verts» en présence de la réalisatrice Colomba Cali	P. 5
Jeudi 12 novembre : Ciné-débat Le cinéma des Résistances : «Foxtrot» de Samuel Maoz	P. 6
Vendredi 13 novembre : 18ème Concert Jazz avec le SUPER SAX BATTLE	P. 8
Délivrez-nous du virus - CAL	P. 11
Port du voile dans la fonction publique ? Pas négociable dans un Etat démocratique ! – Yvan Nicaise	P. 12
Une carte blanche de Véronique De Keyser	P. 13
L'athéisme progresse parmi la jeunesse arabe	P. 15
Liban : le cèdre et le flambeau - CAL	P. 16
Jeudi 19 novembre : Atelier d'art floral	P. 17
Lundis 9 et 23 novembre : Atelier d'aquarelle	P. 17
«Pour une prospérité soutenable et partagée» de Arnaud Zacharie	P. 18
Journée mondiale du droit à l'avortement - CAL	P. 19
Lundi 16 novembre : « Les Lundis du Préau » : 12h30 Repas 14h15 « Les chansons vigilantes, engagées et engageantes » – Patricia Beudin et Jean-Pierre Schotte	P. 20

Accueil – Sophie Bultot 064/44 23 26

Mail : laicite.mlz@hotmail.com

Site internet : www.morlanwelzlaicite.be

N° de compte : BE76 0682 1971 1895

Contact président Yvan Nicaise : 0478/392796

Mail : yvnicaise41@gmail.com

La Commune de Morlanwelz, la Province de Hainaut, la Région Wallonne, le CAL-Picardie Laïque, la Communauté Française, soit de manière générale, soit ponctuellement, soit financièrement, soit en aide-services, nous subsidient pour réaliser nos activités et gérer nos locaux.

Les activités payantes que nous organisons nous permettent de disposer des sommes qui peuvent équilibrer notre budget.

Les activités que nous organisons sont ouvertes à tous. Nous vous accueillons dans une ambiance conviviale.

La Maison de la Laïcité est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Nos activités ont repris vigueur dès septembre...

Mais dans la rigueur !

Avec toutes les précautions d'usage liées à une pandémie dont il faut se résoudre, à court terme, nous le souhaitons tous, à moyen terme peut être, voire plus... nous avons repris certaines activités de notre Maison de la Laïcité.

Il faut se réjouir qu'une très large partie de notre population applique les mesures sanitaires, conditions indispensables pour enrayer mais surtout ne plus connaître les conséquences parfois irréversibles du Covid-19.

Néanmoins, la vie ne se résume pas à rester chacun entre ses murs en se satisfaisant des moyens relationnels que sont les réseaux sociaux, mail, Facebook, Instagram, Messenger et autres.

Nous avons, dans le courrier laïque de septembre-octobre, signalé que nous reprenions progressivement nos activités.

Nous pouvons nous réjouir que de nombreux membres se sont manifestés en participant aux activités proposées durant ces deux mois.

Atelier d'aquarelle et d'art floral, Ciné-débat des Résistances, Les Lundis du Préau, conférence sur la déontologie journalistique ont rassemblé un public heureux de retrouver ces moments de réflexions, échanges, détente, créativité, qui sont parmi les objectifs de notre Maison de la Laïcité.

Merci à ceux qui nous ont fait confiance en partageant avec nous cette difficile reprise des moments conviviaux qui nous sont chers.

Nous comprenons la résistance de ceux qui hésitent à reprendre le cours d'une vie la plus normale possible ; ils doivent savoir qu'ils peuvent nous contacter à tout moment et, lorsqu'ils l'estimeront, nous les attendrons pour partager ce que la Laïcité peut nous apporter.

**Ce courrier laïque vous présente les activités
de novembre 2020.**

N'hésitez pas à nous contacter pour connaître les activités supplémentaires ou éventuellement reportées en fonction de l'évolution sanitaire car nous nous adaptons en conséquence.

**Pour le Conseil d'Administration,
Yvan Nicaise,
Président.**

Quelques photos des activités de septembre – octobre



Lundi du Préau Conférence Barbara



Conférence Déontologie journalistique



Ciné-débat des Résistances : film « Nos batailles »

Mercredi 4 novembre à 19 h 30

Des villages verts

Un documentaire de Colomba Cali

Documentaire

Des villages verts
en Wallonie et ailleurs...

MERCREDI
04/11/20
19H30

En présence
de la réalisatrice
Colomba Cali

PARTICIPATION : 4 €

RÉSERVATION
OBLIGATOIRE
064/44.23.26
LAICITE.MLZ@HOTMAIL.COM

 Maison de la Laïcité
Morlanwelz
Place Albert 1er, 16 A

Editeur responsable : Yvan Nicaise - Place Albert 1er, 16 A - 7140 Morlanwelz

Ce documentaire nous parle de l'écologie, de l'agriculture bio, de la permaculture, d'autonomie alimentaire et énergétique.

A travers des paysages wallons... mais aussi dans un village très " verts " en Bretagne, avec un maire visionnaire : Daniel Cueff.

**Projection en présence de la réalisatrice
suivi d'échanges avec des participants du film**

P.A.F. : 4 € - Article 27

Inscription obligatoire en raison des mesures sanitaires au 064/44 23 26
ou par mail : laicite.mlz@hotmail.com

« URGENT ET VISIONNAIRE »

THE GUARDIAN

« DRÔLE ET FASCINANT »

VANITY FAIR



FOXTROT

UN FILM DE SAMUEL MAOZ



JEUDI
12
novembre
19h30

P.A.F. : 4 € - Article 27
info : 0497/ 46.34.93

Voiturage gratuit
pour les habitants de Morlanwelz :
064/ 44.23.26 (2 jrs avant la soirée)

La salle est accessible
aux personnes à mobilité réduite

Exempt de timbre - manifestation culturelle

Editeur responsable : Y.Nicaise, Place Albert 1^{er}, 16a
7140 Morlanwelz

Avec la collaboration de Hainaut Culture Tourisme -
Secteur Education permanente et Jeunesse.

CINÉ-DÉBAT

le cinéma des résistances

Jeudi 12 novembre à 19 heures 30

FOXTROT

un film de Samuel Maoz

(France, Israël, Allemagne, Suisse 2017)



Lion d'argent – Grand Prix du jury à la Monstra de Venise 2017.

C'est l'histoire de Michael et Dafna, un couple de Tel Aviv dont l'existence vole en éclats quand un émissaire de l'armée vient les informer de la mort de leur fils, Jonathan, alors qu'il effectuait son service militaire à quelque check point perdu dans le désert. Une annonce tragique aux conséquences vertigineuses, la douleur ravivant les blessures du passé tout en soulignant les absurdités du présent...

Le film est divisé en trois parties adoptant chacune une tonalité et une approche graphique différentes, un ballet en trois temps, embrassant, styles distincts à l'appui, les points de vue respectifs du père, du fils et de la mère. (Le Vif).

Le film joue sans cesse avec l'absurde des situations, évidentes allusions au fonctionnement de la société israélienne. Les thèmes qui fâchent ne sont pas abordés de façon militante et frontale comme chez d'autres cinéastes du pays mais avec une ironie grinçante. Foxtrot parle de sujets très forts comme le deuil ou le lien entre les différentes générations.

Film extrêmement intelligent, tant dans sa réalisation que dans ses propos teintés d'un humour grinçant et lucide face aux drames qui se jouent ou se sont joués.

Une mise en scène précise au cordeau, une photographie et des cadrages pertinents et percutants, des jeux d'acteurs très crédibles.

P.A.F. : 4 € - Article 27

Informations : Mimie Lemoine 0497/46.34.93 - 064/44.59.40

La salle est accessible aux personnes à mobilité réduite.

VOITURAGE gratuit pour les habitants de Morlanwelz.

Inscription deux jours avant la projection au 064/44.23.26.

Une organisation de la Maison de la Laïcité de Morlanwelz.

Avec la collaboration de Hainaut Culture Tourisme - Secteur Education permanente et Jeunesse.

Vendredi 13 novembre à 20h
18^{ème} Concert Jazz avec
le SUPER SAX BATTLE

**En raison des contraintes sanitaires actuelles,
cette soirée se déroulera dans la salle du
Centre Culturel « Le Sablon »
Place de Carnières, 36 - 7141 Carnières**

Entrée : 12 € - Places limitées à 50 personnes *



Le mois de novembre est, depuis 18 ans, l'occasion de nous retrouver pour vivre ensemble des moments intenses de jazz en vous permettant de redécouvrir des musiciens connus mais aussi d'en découvrir de nouveaux, de nouveaux groupes et d'autres styles.

En 2015, nous avons reçu un quatuor de quatre sax, Le SUPER SAX BATTLE qui a rencontré un superbe succès auprès de notre public.

Cette 18^{ème} soirée ne vous décevra pas, car nous vous présenterons une nouvelle composition de ce groupe de cinq au lieu de quatre sax dans lequel vous découvrirez Vincent MARDENS, en lieu et place d'Armand LUYPAERS ainsi que Thomas CHAMPAGNE.

Pierre LAFONTAINE, Laurent PRIMONT et Michel MAINIL resteront présents pour ce « duel » de sax peu ordinaire.

Ces cinq protagonistes se produisent régulièrement sur les scènes belges et étrangères, ensemble ou dans d'autres groupes.

Ils seront accompagnés par Nicolas YATES (contrebasse), Alain ROCHETTE (piano) et Antoine CIRRI (drums) : une section rythmique qui déménage ferme !



Michel Mainil (sax tenor et alto)

D'avance, nous le remercions de nous faire découvrir, année après année, des jazzmen renommés et de qualité. Professeur de jazz en académie et stages d'ensemble de jazz, notamment au Gaume Jazz Festival et pour la Province de Hainaut. Il produit plusieurs albums dont un enregistrement public réalisé à l'occasion d'une de nos soirées jazz.



Pierre LAFONTAINE (sax ténor)

Né à Montréal, où il a commencé sa carrière en tant que musicien de théâtre, il est venu en Belgique en 1988 et, tandis qu'il a continué à jouer dans les théâtres, il a aussi joué avec beaucoup de petits ensembles allant du DIXIELAND au style moderne.

Laurent SPRIMONT (sax) et aussi flûtiste

Après avoir débuté sa carrière musicale en se frottant aux grands standards du jazz, il a fondé, en 2008, le Laurent Sprimont Quartet. Il interprète avec son band ses compositions personnelles caractérisées par un souci permanent de la mélodie.

Si le swing est très présent, on y retrouve aussi des influences funk, latino, blues et même orientales.



Vincent MARDENS (Sax ténor)

Inspiré par des musiciens légendaires tels que Cannonball Adderley et Sonny Rollins, ce saxophoniste ténor apporte un son puissant et swing plein d'énergie qui captive le public jusqu'à la toute dernière note. Il a joué avec la chanteuse Maurane pendant quelques années, et apparaît sur le CD du chanteur Benoît Mansion, avec Mimi Verderame, etc.

Thomas CHAMPAGNE (sax alto)

Il a sillonné la Belgique avec son Trio pendant 12 ans (Gaume Jazz, Jazz à Liège, centres culturels, clubs, ...) et en France, en Allemagne et aux Pays-Bas. Il a participé au magnifique projet Al Manara, quinze musiciens belgo-palestiniens au service de la musique de Ramzi Aburedwan (concerts dans la cathédrale de Tournai, en Tunisie, Palestine et à la fête de l'Huma à Paris). Signalons la prochaine sortie d'un CD avec l'incroyable trompettiste new-Yorkais Adam O'FARRILL.





Nicolas Yates (contrebasse)

C'est un des créateurs en 2008, avec Thomas Champagne du groupe belge The Sidewinders, un quintet interprète de hard bop.

Ce groupe fut présent au Gouvy Jazz & Blues Festival, au Jazz à Stavelot, au Jazz à Liège, à Joly Jazz (Val Joly, FR) et dans de nombreux clubs et centres culturels, le groupe a sorti son premier album "A Little Busy" pour le label Igloo en novembre 2012 !

Alain ROCHETTE (piano)

A l'origine impliqué dans la musique classique, il s'est dirigé ensuite vers une carrière professionnelle comme JAZZ pianiste, arrangeur et compositeur - surtout pour le théâtre. Il a été professeur pendant 10 ans et est devenu un chef de file de l'informatique musicale en Belgique. Il a réalisé les premières parties des spectacles de Toots Thielemans, Philip Catherine, Michel Petrucciani et Chet Baker.



Antoine CIRRI (Drums)



Impliqué dans le jazz des années 70, il est devenu un maître de percussions classiques et contemporaines. Dans les années 90, il était le chef de file de divers groupes de haut niveau. Il est aussi un enseignant et un batteur très actif sur les scènes rock, pop et 3ème Stream. Il a joué pour le théâtre, la danse et a notamment accompagné Philippe Anciaux, Joseph Reinhardt, Nicole Croisille et William Sheller.

***Réservation indispensable à la Maison de la Laïcité de Morlanwelz**

- par téléphone au 064/44 23 26 ou par mail : laicite.mlz@hotmail.com
- confirmation par paiement au compte BE76 0682 1971 1895 en indiquant le nombre de personnes.

Un message sera placé sur notre répondeur dès que le nombre de places confirmées par versement sera atteint.

Si nécessaire, les réservations au-delà des 50 personnes seront remboursées.



En plein confinement, la bénédiction du pape François, seul face à une place Saint-Pierre habituellement noire de monde et son appel « pour que les croyants répandent leurs prières et demandent à Dieu de les protéger contre l'épidémie » ont paru fort éloignés, voire complètement en décalage par rapport à ce qu'étaient en train de vivre les citoyens au quotidien.

Entre les rassemblements religieux interdits pour cause de propagation, le refus du confinement par certaines communautés religieuses, la croyance en un châtimement divin, le signe de la présence de l'esprit du Mal ou encore de la fin des temps..., les liens entre les religions et la crise sanitaire actuelle sont variés et quelquefois déconcertants.

Et même si la pandémie est loin d'être finie, l'Observatoire des religions et de la laïcité de l'ULB n'a pas perdu de temps pour analyser le phénomène sous toutes ses coutures. Dans un rapport paru en juin dernier, Jean-Philippe Schreiber soulève de nombreuses questions dont la plus alarmante est sans doute le manque de confiance à l'égard de l'autorité civile «parfois légitimé par le discours de certains politiques». Et de l'autorité scientifique est-on tenté d'ajouter.

Car dans cette histoire, la Science est venue compliquer la relation déjà tendue au sein du couple Église/État. Il est cependant encore trop tôt, conclut Jean-Philippe Schreiber, pour savoir si l'impact de la pandémie sur les traditions religieuses sera négatif ou plutôt positif. Au virus comme à la guerre ?

Extrait de « Espace de libertés » - septembre 2020
Une publication du Centre d'Action Laïque

Port du voile dans la fonction publique ?

Pas négociable dans un Etat démocratique !

« Le 31 août 2020, le conseil communal de Molenbeek-Saint-Jean a voté une résolution qui ouvre la porte au port des signes convictionnels pour les agents communaux. Les conséquences de cette démarche – si jamais elle aboutit – pourraient être désastreuses, et ce, à plusieurs niveaux. Car en mettant un terme à l'impartialité de la puissance publique, le conseil communal de Molenbeek fragilise l'Etat, fracture notre société et accélère son processus de communautarisation déjà bien avancé ».

C'est ce que dénonce le « Collectif Laïcité Yallah », créé le 12 novembre 2019 à l'initiative du Centre d'Action Laïque*

Pour clarifier un des objectifs du Centre d'Action Laïque (CAL)

Dans sa brochure « **Des signes religieux ? et alors ?** » publiée et distribuée à grande échelle, il est précisé dans le chapitre « Dans la fonction publique », en page 7 :

« Pour une question de cohérence pratique, comme dans l'impartialité du service public, le CAL recommande donc une seule et même règle :

Pas de signe distinctif religieux, philosophique ou partisan dans le chef des agents publics ».

C'est clair et précis.

Les statuts du CAL, en son article 4, précisent :

Article 4

Le CAL a pour but de défendre et de promouvoir la laïcité.

La laïcité est le principe humaniste qui fonde le régime des libertés et des droits humains sur l'impartialité du pouvoir civil démocratique dégagé de toute ingérence religieuse.

Il oblige l'État de droit à assurer l'égalité, la solidarité et l'émancipation des citoyens par la diffusion des savoirs et l'exercice du libre examen.

Cet article a le mérite de la clarté au niveau de notre but social.

C'est un article fédérateur qui est essentiel pour l'ensemble des actions que mettent en place les associations qui composent le Centre d'Action Laïque.

S'en écarter rompt ce qui nous unit.

Cela demande donc une vigilance constante de son organe directeur composé des élus des assemblées générales annuelles qui ont reçu mandat pour gérer le CAL dans le respect des statuts.

L'objectif défini dans l'article 4 des statuts est une de ses principales priorités et doit être lu et appliqué comme un mandat impératif, même si cela conduit le

CAL à des affrontements idéologiques - au sens premier du terme - ou politiques lorsque l'impartialité du pouvoir civil peut être menacée ou risque de permettre l'émergence de possibles déviances.

C'est la situation que le CAL peut rencontrer sur le port ou non du voile dans la fonction publique.

Que plusieurs partis politiques soient divisés sur la problématique du port de « signes convictionnels ostentatoires » dans la fonction publique et que leurs positionnements varient en fonction du moment ou de l'actualité est de leur ressort.

Par contre, si le CAL en arrivait à être divisé sur cette problématique et que cela conduisait à l'abandon de cette revendication - voire à l'absence de position clairement exprimée - le sens premier de l'article 4 des statuts et des positions qui en découlent serait dénaturé et plus.

Il en serait de même si le CAL, en matière d'IVG ou d'enseignement public, modifiait sa position et son expression en fonction des débats politiques pour la constitution d'un programme gouvernemental.

Yvan Nicaise

***Signataires** : **Malika Akhdim**, militante féministe et laïque ; **Radouane El Baroudi**, cameraman ; **Djemila Benhabib**, politologue et écrivaine ; **Hamid Benichou**, militant associatif ; **Yeter Cellili**, militante féministe et laïque ; **Bahareh Dibadj**, psychologue ; **Kaoukab Omani**, éducatrice ; **Abdel Serghini**, réviseur d'entreprises ; **Sam Touzani**, artiste, citoyen.

Une carte blanche de Véronique De Keyser

Publiée dans le journal « le soir.be » du 23 septembre dernier, nous vous la présentons in extenso vu son importance.

Signes convictionnels dans la fonction publique : il faut assurer la laïcité de l'État, l'impartialité du service public et la neutralité des agents



La question du port des signes distinctifs à connotation religieuse, politique ou philosophique a, comme souvent, inévitablement dérivé sur le port du voile. Dans un débat essentiel qui demande néanmoins d'être dépassionné, notamment sur les réseaux sociaux, le Centre d'Action

Laïque tient à repréciser sa position, tant les caricatures dans un sens comme dans l'autre nuisent au débat.

Mais avant tout, un fait : en Belgique, le port du voile, comme des autres signes religieux, est actuellement autorisé partout. Cette autorisation ne connaît que deux limites, très circonstanciées: la fonction publique et partiellement les écoles. Si l'arrêt de la Cour constitutionnelle relatif au règlement d'ordre intérieur de la Haute-Ecole Francisco Ferrer a cristallisé le débat cet été, ce dernier prend essentiellement corps ces derniers jours autour des différentes motions communales qui éclosent à Bruxelles, et dont l'objectif stipulé est la lutte contre les discriminations sur les lieux de travail communaux. Partisans et détracteurs ne cachent pas la réelle motivation de ces motions : ouvrir ce type d'emploi aux femmes portant le voile.

Éviter la juxtaposition d'identités

Pourtant, ce débat fait également et avant tout référence à un principe général, celui de la nécessaire neutralité d'un service rendu par les agents de l'État ou d'un service public. **Cette neutralité des agents découle du principe d'impartialité de l'État, principe qui organise notre société – et donc notre démocratie** – et qui a progressivement desserré l'étau confessionnel sur nos institutions et les individus. Il affirme et garantit la liberté de conscience et le libre exercice des cultes dans le respect de l'ordre public démocratiquement défini.

En réalité, quelles que soient les convictions des un.es et des autres, il ne s'agit pas de se battre contre telle religion ou telle conviction, mais bien de favoriser la neutralité des agents de l'État dans toutes ses expressions. Il ne s'agit pas d'interdire telle pratique religieuse dans telle circonstance, mais avant tout de protéger un principe juridique et politique dans cette même circonstance. Il s'agit de laïcité: accepter que la neutralité des agents de l'État et du service public rendu ne puisse souffrir d'aucune exception, c'est assurer que la règle soit acceptée par tou.te.s dans un ensemble pluriel et non dans une organisation sociétale qui se contente de juxtaposer des identités.

Mettre de côté les symboles, distinctions et appartenances dans certains lieux ou situations, ce n'est évidemment pas la seule et unique garantie que le service rendu soit neutre. Tout le monde s'accorde sur ce point. Mais la neutralité d'apparence y contribue aussi et garantit l'égalité de traitement au nom d'une société dont le cadre est commun pour chacun.e.

Converger vers ce qui nous est commun

La défense des libertés individuelles est, pour le Centre d'Action Laïque, indissociable de son corollaire, à savoir le renforcement des mesures de lutte contre les discriminations et les inégalités sociales. Sans ce corollaire, aucune position universaliste n'est tenable. C'est à l'État qu'il appartient de garantir les

droits et les libertés de chacun.e de façon impartiale – c’est la raison pour laquelle ce symbole de l’État qu’est la fonction publique ne peut que rester neutre. Dans une société où la parole xénophobe et raciste se libère, où le complotisme et l’antipolitique sont galvanisés, où la peur de l’autre et le détricotement du lien social se développent, converger vers ce qui nous est commun n’est ni un réflexe ni une chose aisée. Pourtant, bâtir (sur) ce qui nous unit est la seule méthode de « faire société », comme aimait le marteler l’ancien Secrétaire général de l’ONU Boutros Boutros-Ghali à l’ONU.

Dans cette optique, le Centre d’Action Laïque entend faire valoir sa position dans l’écoute et le respect des convictions et avis de chacun.e. Il invite les responsables politiques à adopter une législation garantissant fermement la neutralité des agents plutôt que de laisser les communes régler cette question au cas par cas, au risque d’une multiplicité de décisions contradictoires.

De la même manière qu’il nous faudra rester unis face aux conséquences de la crise sanitaire que nous traversons, restons rassemblés autour de ce qui nous est commun. Pour y parvenir, il est plus que jamais essentiel d’assurer la laïcité de l’Etat, l’impartialité du service public et la neutralité des agents.

Véronique De Keyser -Présidente du CAL

L’athéisme progresse parmi la jeunesse arabe



Une enquête d’opinion menée pour la BBC britannique révèle une progression quasi générale de l’athéisme. Une évolution particulièrement marquée en Tunisie et dans les autres pays d’Afrique du Nord.

“La jeunesse arabe commence-t-elle à tourner le dos à la religion ?” s’interroge le site de la BBC arabe. “On dépeint généralement le monde arabe comme religieux,

conservateur et homogène. Mais en écoutant les habitants, une tout autre image se dégage”, poursuit le site.

Un sondage mené pour la BBC par le réseau de recherches Arab Barometer, un organisme indépendant, auprès de plus de 25 000 habitants dans 10 pays

[Algérie, Égypte, Irak, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Soudan, Tunisie, Yémen] plus les territoires palestiniens, entre fin 2018 et le printemps 2019, montre un large éventail d'opinions sur divers sujets.”

Parmi les résultats les plus marquants, il y a sans conteste la progression du pourcentage de personnes se disant “non-religieuses”, qui passe de 8 % en 2013 à 13 % aujourd’hui, et même 18 % parmi les moins de 30 ans.

L'évolution est surtout à l'œuvre au Maghreb, en Égypte et au Soudan. En Tunisie, le taux passe d'environ 15 % à plus d'un tiers de la population globale, en Libye d'un peu moins de 10 % à environ un quart. Partant d'un taux beaucoup plus faible en 2013, le Maroc et l'Égypte enregistrent désormais un taux bien au-dessus de 10 %. Seul le Yémen a connu un recul de la proportion de personnes “non-religieuses”.

Le courrier international- Décembre 2019



Liban : le cèdre et le flambeau

La laïcité «partout et toujours», c'est d'ailleurs le vœu du président libanais Michel Aoun, qui a récemment appelé à changer le Liban en État laïque (ou «civil», dans une autre traduction). Il a dit être «convaincu que seul un État laïque est capable de protéger le

pluralisme, de le préserver en le transformant en unité réelle».

Cette annonce, dans un pays en proie à une crise économique et politique sans précédent, a cependant été accueillie avec scepticisme, car Michel Aoun représente l'élite qui a largement bénéficié du système confessionnel et clientéliste.

Une république laïque apparaît comme l'unique solution viable pour un pays connaissant une telle diversité religieuse (pas moins de dix-huit communautés religieuses y cohabitent) et miné par le confessionnalisme, pourtant longtemps considéré comme garant de la stabilité du pays.

La laïcité répond aux attentes d'une grande partie de la population - surtout les jeunes - qui veut se libérer des assignations communautaires.

Une lueur d'espoir pour que le Liban renaisse de ses cendres.

Extrait de « Espace de Liberté » - octobre 2020

Une publication du Centre d'Action Laïque

Atelier d'art floral Jeudis 19 novembre



Cette activité se déroulera si la situation sanitaire le permet et dans le respect des consignes sanitaires liées à la Covid-19.

Cet atelier se déroule de 10 à 12 heures ou de 13 à 15 heures selon le groupe. N'oubliez pas de vous inscrire avant chaque séance à la Maison de la Laïcité : 064/44.23.26.

Participation : 16 €, fleurs et café compris.

Marie-Christine souhaite que vous la contactiez au plus tard le lundi 16 novembre au 0476 23 65 58 afin de vous assurer que l'activité est maintenue.

Marie-Christine Cuchet

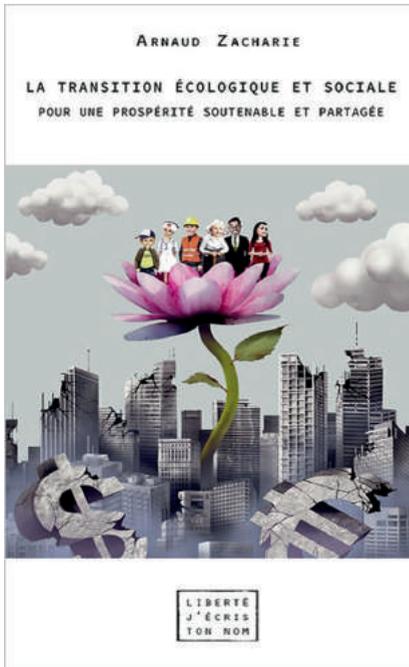
Atelier d'aquarelle Lundis 9 et 23 novembre



Cet atelier continue ses activités, sauf évolution négative de la situation sanitaire, dans le respect des consignes sanitaires liées au Covid-19. Il est toujours possible de rejoindre ce groupe afin de vous initier ou perfectionner vos techniques de peinture.

Rappelons que l'atelier se déroule de 14 à 16h30. La participation est de 5 € par séance, papier spécial et café compris et... la petite friandise inattendue.

Monique Piret



Présentation du livre

Le coronavirus n'a pas frappé une économie mondiale saine, mais un système inégalitaire, insoutenable et instable. Plutôt que reconstruire le « monde d'après » à l'identique, le défi consiste à tirer profit de la crise mondiale pour instaurer un *Green New Deal* permettant de répondre démocratiquement aux défis économiques, sociaux et environnementaux du XXI^e siècle. Il ne s'agit pas seulement de sauver le système, mais de le transformer pour résoudre ses contradictions. Le choc du « grand confinement » doit être l'opportunité d'opérer une transition écologique et sociale garantissant une prospérité soutenable et partagée.

Prix : 10 € TVAC + 2,37 € (frais d'envoi)

Disponible dès le le 15 octobre.

Commande possible et paiement via le site du Centre d'Action Laïque www.laicite.be

L' auteur Arnaud Zacharie

Arnaud Zacharie est secrétaire général du Centre national de coopération au développement (CNCD-11.11.11). Il est maître de conférences à l'ULB et à l'ULiège, et il enseigne dans plusieurs hautes écoles. Docteur ès Sciences politiques et sociales, il est également détenteur d'un master en Études européennes pluridisciplinaires, d'un diplôme d'études approfondies en Relations internationales et d'une licence en Arts et Sciences de la Communication. On lui doit plusieurs ouvrages parmi lesquels *Mondialisation : qui gagne et qui perd* (2013) et *Mondialisation et national-populisme : la nouvelle grande transformation* (2020) aux éditions La Mulette/Le Bord de l'eau.



Face au Tribunal de Mons

C'est en bravant la pluie que le 28 septembre 2020, des rassemblements eurent lieu devant le Tribunal de Mons, comme ce fut le cas à Bruxelles, Arlon, Namur et Charleroi, pour **réclamer le vote de la loi IVG**.

Que prévoit cette loi ?

- d'étendre à **18 semaines** le **déla**i possible pour avoir recours à un avortement
- de **réduire à 48h** le **déla**i de **réflexion** imposé aux femmes (contre 6 jours pour l'instant)
- de **supprimer toutes sanctions** à l'égard des femmes & des médecins

En Belgique, si les femmes sont des sujets de droit, leur corps reste un objet politique.

Merci à toutes les personnes présentes devant les Palais de Justice à travers la Belgique en cette journée mondiale pour le droit à l'avortement.

Le [Centre d'Action Laïque](#) exige un droit à l'avortement pour TOUTES les femmes !

Nos prévisions d'activités

Jeudi 17 décembre à 19h30

Ciné-débat des Résistances - « DESOBEISSANCE » de Sebastian Lelio

Dimanche 13 décembre à 12h30

Si la situation sanitaire le permet

Repas d'entre les FêteS.

Lundi 16 novembre «Les Lundis du Préau »

12h30 : Repas mensuel



Menu
Roti Orloff
Champignons -Croquettes
Dessert – Café

15 €



**14h15 - « Lectures et
chansons vigilantes,
engagées et
engageantes »**

Avec Patricia Beudin aux mots et Jean-Pierre Schotte au piano à bretelles.

Parce que les mots ont un poids, nous partagerons des témoignages, à travers le temps, à travers l'espace... Ils nous conteront, en parole et en musique, les droits de l'homme trop souvent bafoués.

Rappelons que chacun a le choix, soit :

- de participer au repas convivial : **15 €**
- de participer à l'activité de l'après-midi qui comprend toujours le goûter : **4 €**
- de participer au repas et à la conférence (goûter compris) : **19 €**

Il est indispensable de réserver le repas et l'activité comprenant le goûter au plus tard le mardi 10 novembre afin de faciliter la commande des marchandises à meilleur prix.

Par téléphone au 064/442326 et confirmation par paiement anticipé à nos locaux ou par virement au Compte n° BE76 0682 1971 1895 de la Maison de la Laïcité – Morlanwelz.

Mentionner « repas + nom et nombre de personnes ».

Editeur responsable et mise en page : Yvan Nicaise
Couverture : Bertrand Aquila (Fédération des Maisons de la Laïcité)